



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Caen, le 1^{er} avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et pour faire face à l'épidémie de la Covid-19, le préfet du Calvados **interdit, par arrêté du 1^{er} avril 2021, la consommation d'alcool sur la voie publique dans tout le département, de 10h00 à 19h00, tous les jours, jusqu'au dimanche 2 mai 2021.**

Cette mesure est motivée par le fait que la consommation d'alcool sur la voie publique est de nature à provoquer des attroupements de plus de 6 personnes et que cette consommation ne permet pas de respecter les mesures de distanciation physique et l'application des gestes barrières.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 66 05

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr

Suivez-nous sur

www.calvados.gouv.fr

